Règlement du Trophée Atlantique

*Le Trophée Atlantique est confié à l’Association France Dragon par Sophia et Poul Hoj-Jensen à titre perpétuel, à charge pour l’AFD de veiller à sa bonne conservation et de l’assurer.  
Le Trophée Atlantique est attribué à un barreur/barreuse de Dragon et son équipage, sans distinction de nationalité, selon le règlement établi par l’AFD.*

*Les épreuves retenues pour l’attribution du Trophée doivent avoir été organisées par des Clubs de la façade Atlantique de la France exclusivement.*

1. Objectif : encourager et mettre en valeur les barreurs de toutes nationalités qui participent à l’épreuve phare annuelle organisée respectivement par le Deauville Yacht Club, la Société des Régates de Douarnenez, le Yacht Club de La Baule, et le Cercle de Voile de Cazaux Lac.

D’autres Clubs pourront éventuellement se joindre à ce quatuor avec l’aval du Bureau de l’AFD. Le Règlement du Trophée sera alors révisé en conséquence.

1. Il ne sera pas tenu compte de la catégorisation World Sailing des barreurs, ni du poids des équipages, sauf lorsque l’épreuve sert de support au Championnat National.
2. Calcul des points :

Pour chaque épreuve, un minimum de dix bateaux classés est nécessaire pour valider l’attribution des points du Trophée.

Le premier de chaque épreuve marque le nombre de points correspondant au nombre de classés + 10 points.

Le deuxième marque les points du premier - 1 point

Le troisième marque les points du premier - 2

Et ainsi de suite, le dernier marquant onze points.

Un non participant marque 0 point.

1. Classement final : il se fait sur les trois meilleurs résultats des quatre épreuves courues.

Un barreur n’ayant pas couru toutes les épreuves sera classé sur le total de ses scores dans les épreuves courues.

Le barreur qui aura totalisé le plus de points sera déclaré vainqueur.

En cas d’égalité, les barreurs seront départagés en fonction des scores sur les quatre épreuves.

Si l’égalité persiste, elle sera départagée en faveur du barreur ayant le plus de première place, puis de deuxième place etc.

1. Le vainqueur recevra pour un an letrophée Atlantique.
2. Un classement des club sera établi calculé sur le total des points de chaque barreur membre du club.
3. La remise des prix aura lieu l’occasion de la première épreuve Du trophée Atlantique N+1
4. Mise en application en 2023 .